




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-698**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198719-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : QUARTIER FAUBOURG - AVENANT A LA CONVENTION VILLE/SPLA ' PAYS D'AIX
TERRITOIRES ' RELATIVE AUX ETUDES PREALABLES COMPLEMENTAIRES SUR LE SECTEUR**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : QUARTIER FAUBOURG - AVENANT A LA CONVENTION VILLE/SPLA « PAYS D'AIX TERRITOIRES » RELATIVE AUX ETUDES PREALABLES COMPLEMENTAIRES SUR LE SECTEUR- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur le devenir du quartier de TAVAN, dit quartier « du Faubourg ».

Par Délibération DL n° 2019-176, du 24 mai 2019, la Ville a ainsi confié à la SPLA "Pays d'Aix Territoires", la réalisation d'une étude sur un périmètre de 6 hectares défini par la rue de la Molle, une petite partie du Cours Sextius, la rue Célony et la rue Gauffredy.

Plus largement, ce quartier, situé au nord-ouest du centre-ville, au-delà des anciens remparts du cours Sextius et des Thermes, constitue une des entrées ouest et nord de la ville.

Cette étude a notamment démontré l'intérêt de poursuivre la réflexion sur l'ensemble du Cours Sextius. De même, elle met en évidence l'intérêt qu'il y aurait à inclure les écoles maternelles et élémentaires Sextius et la problématique des déplacements dans ce quartier, mais également sur les axes Boulevard de la République et Lisse des Cordeliers.

Il est donc apparu opportun d'élargir le périmètre d'études en incluant notamment le boulevard de la République, la rue Lisse des Cordeliers et le Cours Sextius (dans sa totalité), permettant ainsi de prendre en considération l'ensemble du quartier Faubourg, d'une superficie totale de 14 hectares environ.

L'élargissement du périmètre nécessitant des études préalables complémentaires aux premières effectuées sur un périmètre plus restreint, par délibération n° DL2021-591 du 7 mai 2021, vous avez décidé de confier cette mission à la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

La convention correspondante prévoit, dans son article 5, un délai de réalisation des missions de 3 mois à compter de sa date d'effet, à savoir la date de sa notification, et une échéance maximale au 31 août 2021. Or, en raison de problèmes rencontrés lors de la procédure administrative applicable (transmission au représentant de l'Etat, procédure de signatures, notification), cette convention n'a été notifiée par la Ville à la SPLA que le 2 juillet 2021, date ne permettant pas de respecter les délais prévus.

En conséquence, il est nécessaire de modifier la date de réalisation de la mission ainsi que celle d'échéance de la convention pour les porter respectivement à cinq mois et six mois à compter de la notification de la convention (les autres dispositions restant identiques). Tel est l'objet de l'avenant ci-joint.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant à la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA relative aux « Etudes préalables complémentaires du quartier Faubourg à Aix-en-Provence »,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,

DL.2021-698 - QUARTIER FAUBOURG - AVENANT A LA CONVENTION VILLE/SPLA ' PAYS D'AIX TERRITOIRES ' RELATIVE AUX ETUDES PREALABLES COMPLEMENTAIRES SUR LE SECTEUR-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 6
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

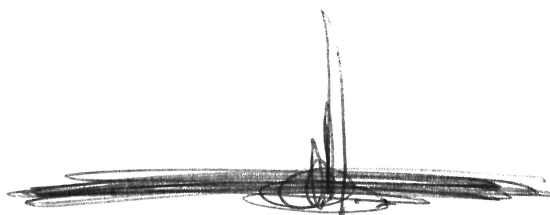
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET
Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00